



**Décision du Président**  
**Marché à procédure adaptée relatif à la réalisation d'un city stade**  
**et d'un skate park – Avenue des Murs du Parc – 94300**  
**VINCENNES**  
**Lot N° 4 : Serrurerie**  
**EPT 2411**  
**Titulaire : Société DOUMER METAL**

2024 – D – n° 169

Le Président de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois,

VU le Code de la commande publique,

VU les articles L.5211-2, L. 5211-9 et L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil du Territoire N°20-63 en date du 9 juillet 2020,

VU l'arrêté N° 2024-A-628 du 23 juillet 2024 portant délégation temporaire du Président à Mr ROUSSEL DEVAUX, Directeur Général des Services,

**CONSIDERANT** les termes du marché à procédure adaptée relatif à la réalisation d'un city stade et d'un skate park - Avenue des Murs du Parc – 94300 VINCENNES – Lot N° 4 : Serrurerie à passer avec la société DOUMER METAL sise 17 rue des Hayeps à MONTREUIL (93100),

**D E C I D E**

**Article 1<sup>er</sup>**: De signer le marché relatif à la réalisation d'un city stade et d'un skate park – Avenue des Murs du Parc – 94300 VINCENNES – Lot N° 4 : Serrurerie avec un montant global et forfaitaire de 396.990,38 € HT.

**Article 2** : Le marché débutera à sa date de notification pour une durée de 12 mois.

**Article 3** : De charger le Directeur Général des Services et Madame la responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Vincennes, comptable public de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil de Territoire.

**Article 4** : Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarneBois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Champigny sur Marne, le 12 AOUT 2024

**Pour le Président absent et par délégation,**  
**Le Directeur Général des Services**

**François ROUSSEL-DEVAUX**

La présente délibération publiée le 12 AOUT 2024

Est exécutoire à la date du

En application des articles L5211-1 et L.2131-1  
du C.G.C.T.

Champigny-sur-Marne, le

Accusé de réception en préfecture 094-200057941-20240812-D2024-162-AR Date de télétransmission : 12/08/2024 Date de réception préfecture : 12/08/2024
--